



Délibération 2021-443

Bilan des actions 2020 et perspectives 2021

Extrait du registre des délibérations
du comité syndical du Vendredi 08 janvier 2021

Le comité syndical mixte association Maison de la Normandie et de la Manche s'est réuni Vendredi 08 janvier 2021 à 14 heures à SAINT-LO, au Conseil départemental (en présentiel et visioconférence, salle audio) dûment convoqué par courriel du 21 décembre 2020 de M. Jean-Marc Julienne, président du SMANM.

Nombre de membres en exercice	Nombre de présents		Quorum (Art 3 des statuts modifiés)
	Titulaires	Suppléant	
12	7	0	7

Membres titulaires : participants en présentiel

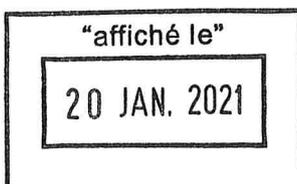
M. Jean-Marc JULIENNE	conseiller départemental, président du SMANM
Mme Anne-Marie COUSIN	conseillère régionale, vice-présidente du SMANM
M. François DUFOUR	conseiller régional
Mme Frédérique BOURY	conseillère départementale
M. François BRIERE	conseiller départemental
Mme Catherine BRUNAUD-RHYN	conseillère départementale
M. Antoine DELAUNAY	conseiller départemental

Membres titulaires : participants en visioconférence

Membres titulaires excusés :

M. Jean-Manuel COUSIN	conseiller régional
M. Jean-Jacques NOEL	conseiller régional
Mme Christine LEBACHELEY	conseillère départementale
Mme Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK	conseillère régionale quitte la séance à 14h35 et donne pouvoir à Mme Anne-Marie COUSIN
Mme Nathalie THIERRY	conseillère régionale quitte la séance à 15h00

.../...



Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport n°442 du 8 janvier 2021 présentant le bilan des actions 2020 et les perspectives 2021 déclinées selon les grandes thématiques des missions de la Maison de la Normandie et de la Manche, présentées et explicitées en séance ;

Considérant le programme d'actions 2021 telles que décrites au rapport de séance ;

Après en avoir délibéré,

Le comité, à l'unanimité des membres participants,

Approuve la réalisation des activités 2021 proposées et l'inscription des crédits nécessaires au budget primitif 2021

Autorise le président du SMANM :

à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ces opérations, notamment les conventions avec les intervenants dans le cadre du French festival 2021, définissant les modalités d'organisation et de prise en charge des frais (cachet, hébergements/déplacements, location de matériel, assurances...).

Pour extrait certifié conforme,

Le président du SMANM,

Jean-Marc Julienne

